

13 février 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DU PAREIL AU MEME

(Eurolist)

Par courrier du 12 février 2008, complété par un courrier du 13 février, la société Boussard & Gavaudan Asset Management L.P (1) (1 Dover Street Londres W1S 4LA, Royaume-Uni) et la société Boussard & Gavaudan Gestion (2) (69 boulevard Haussmann, 75008 Paris) ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 7 février 2008, par suite de l'acquisition d'actions DU PAREIL AU MEME sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société DU PAREIL AU MEME et détenir de concert 293 543 actions DU PAREIL AU MEME représentant autant de droits de vote, soit 12,03% du capital et des droits de vote de cette société (3).

-
- (1) Déléataire de la gestion des fonds Sark Master Fund Limited, « mutual funds » enregistré aux Iles Caïmans. Boussard & Gavaudan Partners Limited détient 43,70% de Boussard & Gavaudan Asset Management L.P et en est le « general partner ».
 - (2) Société de gestion de portefeuille, contrôlée à 100% par Boussard & Gavaudan Partners Limited, gestionnaire des fonds communs de placement BG Long Term Value et BG Long Term & Alternative.
 - (3) Sur la base d'un capital composé de 2 439 176 actions représentant autant de droits de vote.